



VILLE DE CRESPIÈRES
YVELINES

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

Berger Levaault

ID : 078-217801893-20250407-DELIB2025_13-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
2025-13

Objet de la délibération
Attribution des subventions aux associations 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	11	15

Date de la convocation
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 08/04/2024

Et

Publication ou notification du :
08/04/2024

L'an 2025 et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY. MM : Éric BERTHEMY, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Christian BÉZARD à Didier LE SAUX, François GRIMONPREZ à Michel ODDOS et Olivier CHEMIN à Adriano BALLARIN.

Absent(s) excusé(s) : Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Michel ODDOS

Objet de la délibération : Attribution des subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire, expose pour chacune des associations, les éléments du dossier qui justifient l'attribution des subventions pour l'exercice 2025.

CONSIDÉRANT que Madame BIGARD Véronique, en tant qu'adhérente à la Bibliothèque, n'a pas pris part au vote pour cette association,

CONSIDÉRANT que Madame DEVAUD-PINON Laure, en tant qu'adhérente au Tennis Club n'a pas pris part au vote pour cette association,

CONSIDÉRANT que Monsieur LE SAUX Didier, en tant qu'adhérent à Histoire et patrimoine de Crespières n'a pas pris part au vote pour cette association,

CONSIDÉRANT que Madame GUILMET Myriam en tant qu'adhérente à l'AIPEC et à la Bibliothèque, n'a pas pris part au vote pour ces deux associations,

CONSIDÉRANT que Madame LAMMENS Marielle en tant qu'adhérente à la Bibliothèque, à l'AIPEC, à l'ACAC et à l'ASC n'a pas pris part au vote pour ces quatre associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide selon le vote du tableau ci-dessous :**

D'ATTRIBUER une subvention communale aux associations suivantes :

Associations	Montant attribué en 2025	Observations	Votes pour	votes contre	Abstentions
ACAC	2 500,00 €		14	0	0
AIFEC	2 000,00 €		13	0	0
ASC	3 500,00 €	Investissement	14	0	0
ASC	500,00 €	Fonctionnement	14	0	0
BIBLIOTHÈQUE	3 200,00 €		12	0	0
COLLEGE JEAN-MONNET (VOYAGE)	300,00 €		15	0	0
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE CRESPIÈRES	1 000,00 €	Fonctionnement	14	0	0
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE CRESPIÈRES	7 000,00 €	En fonction du nombre de livres édités	13	0	1
LES PETITS PAS DE CLOÉ	500,00 €		15	0	0
MACE	500,00 €		15	0	0
TENNIS CLUB	3 500,00 €		14	0	0
TOTAL	24 500,00 €				

D'ATTRIBUER une cotisation aux associations suivantes :

Associations	Montant attribué en 2025	Votes pour	votes contre	Abstentions
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	135,00 €	15	0	0
COMITÉ DE JUMELAGE	1 200,00 €	15	0	0
DYNAM JEUNES	1 183,00 €	15	0	0
HANDI VAL'	2 311,00 €	15	0	0
TOTAL	4 829,00 €			

DE DIRE que la subvention ne peut être versée que sous réserve du dépôt d'un dossier complet par l'association.

DE VERSER une subvention au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Crespières de dix mille euros (10 000 €) :

	Montant attribué en 2025	Votes pour	votes contre	Abstentions
CCAS DE CRESPIÈRES	10 000,00 €	15	0	0
TOTAL	10 000,00 €			

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2025



Le Maire
Adriano BALLARIN

Le secrétaire de séance
Michel ODDOS